



2015-04-17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens:

[NBB.Stat](#)

[Information générale - PDE](#)

Les administrations publiques enregistrent un déficit de 3,2 % du PIB en 2014

Ce vendredi 17 avril 2015, l'Institut des comptes nationaux (ICN) publie les tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la [procédure concernant les déficits excessifs](#) (PDE).

Les tableaux PDE sont cohérents avec les statistiques habituelles de finances publiques, également publiées ce jour, via la base de données [NBB.Stat](#). Établies conformément au nouveau système européen des comptes SEC 2010, ces statistiques donnent une première estimation provisoire des recettes, des dépenses et du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques et de ses sous-secteurs pour l'année 2014.

Ensemble des administrations publiques

Le solde de financement des administrations publiques établi dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs s'est élevé à -3,2 % du PIB en 2014, contre -2,9 % du PIB en 2013.

Les *dépenses primaires* sont demeurées stables, à 51,3 % du PIB en 2014, et les charges d'intérêts sont, elles aussi, restées, comme en 2013, inchangées, à 3,1 % du PIB. De leur côté, les recettes ont reculé de 0,4 % du PIB et se sont établies à 51,1 % du PIB.

Comme les prestations sociales et les investissements ont progressé chacun de 0,1 % du PIB, la stabilisation des *dépenses primaires* s'explique par une diminution des autres types de dépenses primaires, plus précisément les transferts courants au reste du monde (-0,1 % du PIB) et les autres dépenses en capital (-0,2 % du PIB).

La stabilité des *charges d'intérêts* est attribuable à deux évolutions divergentes: la faiblesse des taux d'intérêt de la dette publique a entraîné une baisse des charges, qui a été annulée par l'augmentation des paiements d'intérêts de retard en matière fiscale.

Le repli des recettes est principalement dû à l'évolution des recettes non fiscales et non parafiscales (-0,3 % du PIB). La contraction de ces recettes résulte de la baisse de la rémunération des garanties interbancaires et de la régression des dividendes en provenance des institutions financières notamment à la suite de la diminution des participations de l'État et des crédits que le pouvoir fédéral et la Communauté flamande détenaient sur certaines de ces institutions.

La dette publique (définition Maastricht) a atteint 106,5 % du PIB à la fin de 2014, soit 2,1 % du PIB de plus par rapport à la situation observée en 2013.

TABLEAU 1 DÉPENSES, RECETTES, SOLDE ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE CONCERNANT LES DÉFICITS EXCESSIFS (en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses totales	191.395,1	202.926,4	212.739,8	215.253,1	218.584,7
(en % du PIB)	(52,3)	(53,4)	(54,8)	(54,5)	(54,3)
Dépenses primaires	178.871,8	190.130,0	199.622,2	202.932,3	206.218,2
(en % du PIB)	(48,9)	(50,0)	(51,4)	(51,3)	(51,3)
dont:					
Rémunérations	44.174,1	45.956,3	47.742,7	49.286,6	50.245,4
Prestations sociales	87.330,5	91.498,1	96.054,4	99.475,0	101.709,5
Charges d'intérêts	12.523,3	12.796,4	13.117,6	12.320,8	12.366,5
(en % du PIB)	(3,4)	(3,4)	(3,4)	(3,1)	(3,1)
Recettes totales	176.852,0	187.379,6	196.666,5	203.718,6	205.526,9
(en % du PIB)	(48,4)	(49,3)	(50,7)	(51,5)	(51,1)
dont:					
Recettes fiscales et parafiscales	154.856,0	163.375,9	171.176,2	177.102,4	179.753,1
(en % du PIB)	(42,3)	(43,0)	(44,1)	(44,8)	(44,7)
Solde de financement	-14.543,1	-15.546,8	-16.073,3	-11.534,5	-13.057,9
(en % du PIB)	(-4,0)	(-4,1)	(-4,1)	(-2,9)	(-3,2)
Solde primaire	-2.019,8	-2.750,4	-2.955,7	786,3	-691,3
(en % du PIB)	(-0,6)	(-0,7)	(-0,8)	(0,2)	(-0,2)
Dettes publiques (définition Maastricht)	363.750,5	387.629,2	403.174,7	412.770,4	428.364,6
(en % du PIB)	(99,5)	(102,0)	(103,8)	(104,4)	(106,5)
p.m. PIB	365.747,0	379.990,6	388.254,3	395.262,1	402.270,1

Source: ICN.

Sous-secteurs des administrations publiques

L'évolution du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques est le résultat de développements différents selon les sous-secteurs.

Le *pouvoir fédéral* a enregistré un déficit de 2,6 % du PIB en 2014, soit une détérioration de 0,2 % du PIB.

Les *communautés et régions* ont clôturé l'année 2014 avec un déficit de 0,3 % du PIB, soit une détérioration de 0,1 % du PIB.

Les comptes des *administrations locales* se sont clôturés avec un déficit de 0,3 % du PIB, soit une détérioration de 0,1 % du PIB.

Les *administrations de sécurité sociale* ont affiché un déficit de 0,1 % du PIB, soit un niveau identique à celui observé en 2013.

TABLEAU 2 CAPACITÉ (+) / BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES SOUS-SECTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE CONCERNANT LES DÉFICITS EXCESSIFS

	2010	2011	2012	2013	2014
	(en millions d'euros)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-10.882,2	-13.918,4	-13.392,3	-9.529,0	-10.261,7
Communautés et régions (S.1312)	-2.683,5	-1.193,0	-304,0	-881,4	-1.399,8
Administrations locales (S.1313)	-374,4	-661,6	-1.955,5	-856,9	-1.069,8
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	-603,0	226,2	-421,5	-267,2	-326,5
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-14.543,1	-15.546,8	-16.073,3	-11.534,5	-13.057,9
	(en % du PIB)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-3,0	-3,7	-3,4	-2,4	-2,6
Communautés et régions (S.1312)	-0,7	-0,3	-0,1	-0,2	-0,3
Administrations locales (S.1313)	-0,1	-0,2	-0,5	-0,2	-0,3
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	-0,2	0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-4,0	-4,1	-4,1	-2,9	-3,2

Source: ICN.

Note technique

A. La publication des tableaux PDE, à la fin des mois de mars et de septembre, est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 479/2009 du Conseil du 25 mai 2009 relatif à l'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexé au traité instituant la Communauté européenne.

B. Trois mois après la fin de l'année, l'ICN diffuse une estimation des principales données relatives aux finances publiques. L'ICN respecte ainsi pleinement le règlement (UE) n° 549/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne, qui oblige les États membres à fournir les recettes et dépenses des administrations publiques à Eurostat. Cette estimation est obtenue selon les mêmes concepts que les comptes détaillés des administrations publiques. Par rapport à ces derniers, la seule différence réside dans le caractère provisoire de certaines données de base disponibles. L'information plus complète disponible lors de l'élaboration des comptes détaillés des administrations publiques est susceptible d'entraîner des révisions de cette première estimation provisoire.

Compte tenu du nombre élevé d'unités publiques dont le classement sectoriel devait être réexaminé en septembre 2014, il a été décidé, en accord avec Eurostat, que les modifications relatives aux unités reclassées dans le secteur des administrations publiques ne seraient provisoirement pas apportées au niveau des différentes séries des recettes et des dépenses des comptes non financiers des administrations publiques, mais seraient intégralement comptabilisées, sur une base nette, dans les dépenses des administrations publiques, et plus précisément au niveau des autres transferts en capital vers les sociétés non financières. De cette manière, le solde de financement des administrations publiques est aussi correct que possible, bien que les grands agrégats de l'économie (PIB, rémunérations des salariés, etc.) ne soient pas adaptés en fonction du reclassement d'unités. De même, dans les comptes financiers des administrations publiques, tous les enregistrements relatifs à la dette publique ont été introduits, tandis que ceux concernant les actifs financiers n'ont été effectués que partiellement. Ces modifications, qui ont été enregistrées pour obtenir un solde de financement et une dette corrects et exhaustifs dans le cadre du SEC 2010 pour la période 1995-2014, seront correctement intégrées dans l'ensemble des comptes nationaux et réévaluées, si cela s'avère nécessaire et possible, en septembre 2015.

Pour l'année 2011, une partie du prix payé lors de la nationalisation de Dexia Banque a été traitée comme une opération non financière, entraînant, pour cette année-là, une augmentation du déficit.

Les révisions relatives au classement sectoriel des unités sont restées très limitées lors de cette notification; le holding Dexia est considéré comme une unité des administrations publiques depuis 2014, ce qui a un impact limité sur le solde et la dette.

Le solde des communautés et régions a été affecté négativement pour la période 2011-2014 parce que l'ICN, comme il l'avait annoncé aux autorités, a révisé le traitement statistique de différents projets PPP: les actifs de plusieurs projets sont maintenant considérés comme des actifs du gouvernement, ce qui entraîne une augmentation des dépenses d'investissement et de la dette. La dette totale comptabilisée au niveau des communautés et régions pour des projets PPP s'élève à la fin de 2014 à environ 0,2 % du PIB.